

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-02-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de février deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim sont également présents.

Rés.2209-02-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2009
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2009
7. Adoption règlement complémentaire concernant les nuisances, paix et bon ordre
8. Assemblée de consultation, règlement modifiant les marges dans la zone RM-1
9. Adoption du second projet de règlement modifiant les marges dans la zone RM-1
10. Adoption de la politique de santé et sécurité au travail (reporté)
11. Adoption de la politique d'achats

12. Avis de motion, amendement règlement -55 – création Commission loisirs
13. Avis de motion, agrandissement de la zone Rb-8
14. Construction & Pavage Portneuf inc. – voie de contournement
15. Recommandation concernant la demande conjointe de la Ville de Portneuf et de MPI Moulin à papier de Portneuf inc. auprès de la CPTAQ
16. Affichage touristique sur l'autoroute 40
17. Embauche d'un consultant pour la cession du quai
18. Acquisition d'un terrain de Gazonduc TQM
19. Ajout d'un nom à la liste des remplaçants au déneigement – Keven Audet
20. Appui au projet de résidence pour personnes âgées, implication du milieu
21. Mutation de monsieur Marc Belleau aux travaux publics et embauche d'un technicien en loisir (reporté)
22. Virement budgétaire
23. Dépôt des calendriers d'opération
24. Demande financière Scouts Portneuf
25. Randonnée vélo « La Neuvilloise-Desjardins »
26. Modification entente MPI
27. Période de questions sur les sujets traités.
28. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 2 février 2009. (du 6 janvier au 2 février 2009)

Rés.2210-02-2009 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 janvier 2009 soit accepté tel que présenté.

Rés.2211-02-2009 Adoption des comptes à payer.

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 370 174.89 \$.

Liste des comptes à payer	240 780.59 \$
Liste des chèques émis	46 249.80 \$
Liste transaction internet	46 267.96 \$
Liste chèques manuels	1 099.91 \$
Liste des salaires	35 776.63 \$

Le certificat de crédit apparaissant au rapport numéro 2008-05 du directeur général en date du 5 février 2009 en fait partie intégrante.

Rés.2112-02-2009 Adoption du règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2009

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le règlement 088 « Règlement fixant les taxes et les tarifs 2009 » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlements prévu à cette fin.

Rés.2113-02-2009 Adoption d'un règlement incluant des amendes aux règlements concernant les nuisances

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le règlement RC-07-02 « Concernant les nuisances, paix et bon ordre » soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlements prévu à cette fin.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement ayant trait à la modification du règlement de zonage numéro 274 concernant la somme des marges de recul latérales et l'ajout des usages complémentaires dans la zone RM-1». Plus particulièrement, les modifications apportées consistent à diminuer la somme des marges de recul latérales de 6 mètres à 4 mètres.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2114-02-2009 Adoption du second projet de règlement pour diminuer la somme des marges de recul latérales dans la zone RM-1.

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le second projet de règlement« Règlement ayant trait à la modification du règlement de zonage numéro 274 concernant la somme des marges de recul latérales et l'ajout des usages complémentaires dans la zone RM-1 » soit adopté.

Rés.2115-02-2009 Adoption de la politique d'achats

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique d'achats, numéro A-2009-01, tel que présenté par le directeur général monsieur Ghyslain Jobin.

Rés.2116-02-2009 Avis de motion, amendement règlement 055 – création Commission loisirs

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 055 concernant la création de la Commission des loisirs.

Rés.2117-02-2009 Avis de motion, agrandissement de la zone Rb-8

Je, Chantale Hamelin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement permettant l'agrandissement de la zone Rb-8 en incluant le lot 3 885 749.

Rés.2118-02-2009 Construction & Pavage Portneuf inc. – voie de contournement

ATENDU que le transit des camions en provenance de la carrière Portneuf est présentement une cause de nuisances pour les résidents habitant en bordure de l'avenue Saint-Louis et qu'au surplus, la présence de camions lourds sur cette voie de circulation présente certains dangers;

ATTENDU que Construction & Pavage Portneuf c'est dit prêt à contribuer à la réalisation vers l'ouest d'une voie de contournement;

ATTENDU que la Ville est actuellement en pourparler avec les propriétaires des terrains sur lesquels doit passer ladite voie de contournement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient mandatés pour négocier des ententes préliminaires tant avec les propriétaires des terrains concernés qu'avec Construction & Pavage Portneuf afin d'accélérer la procédure de réalisation de cette voie de contournement.

Rés.2119-02-2009 Recommandation concernant la demande conjointe de la Ville de Portneuf et de MPI Moulin à papier de Portneuf inc. auprès de la CPTAQ

Considérant que la Ville de Portneuf et la compagnie 4204905 Canada inc. (MPI Moulin à papier Portneuf) font une demande conjointe pour l'implantation d'un sentier permanent pour les véhicules récréatifs hors-route;

Considérant que la présente demande s'inscrit dans la mise en place d'un maillon essentiel du réseau interrégional passant par la Ville de Portneuf à savoir le passage de la rivière Portneuf;

Considérant que la MRC de Portneuf est cosignataire d'un protocole de partenariat avec la CRÉ-CN, les autres MRC de la région, l'URLS de Québec, visant à mettre en place les conditions permettant de favoriser la consolidation de sentiers récréatifs;

Considérant que la MRC de Portneuf, par sa résolution CR-101-05-2007, a accepté les principes d'aménagement du réseau interrégional de VHR à être établi sur son territoire, à savoir l'usage de l'emprise du gazoduc de Portneuf à Neuville;

Considérant que le secteur est situé dans une zone agricole à pente forte;

Considérant qu'à proximité il y a une zone de captation d'eau souterraine pour la municipalité;

Considérant qu'il y a une ligne importante de fibre optique;

Considérant que Gazoduc Trans-Québec Maritime a un corridor de transport de gaz naturel à cet endroit;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser à la Ville de Portneuf et à MPI Moulin à papier Portneuf (4204905 Canada inc.) l'implantation d'un sentier permanent pour les véhicules récréatifs hors-route et la construction d'une passerelle pour traverser la rivière Portneuf sur les lots 4 246 269 sur la rive est et 2 981 616 sur la rive ouest de la rivière.

Rés.2120-02-2009

Affichage touristique sur l'autoroute 40

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte le contrat de signalisation touristique avec ATR Associés du Québec pour l'installation de panneaux en bordure de différentes voies de circulation et ce pour les trois (3) prochaines années;

QUE la Ville de Portneuf accepte de verser un montant de 11 698.42\$ réparti sur trois (3) ans soit 3 899.47\$ par année.

QUE madame France Marcotte, greffière soit et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat à cet effet.

Rés.2121-02-2009

Embauche d'un consultant pour la cession du quai

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Guy Marcil, économiste afin de réaliser les étapes nécessaires concernant l'acquisition du quai de Portneuf, tel que proposé dans son offre de services en date du 21 janvier dernier au tarif de 100\$/heure pour un maximum de 2500\$ excluant les frais de déplacements.

Rés.2122-02-2009 Acquisition d'un terrain de Gazoduc TQM

Considérant qu'une résolution d'acquisition d'une partie du lot numéro 2 981 193 a été adoptée à la séance du 12 février 2007;

Considérant que l'achat de cette partie de terrain est nécessaire afin de clôturer l'aire d'approvisionnement en eau du secteur des sources;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la résolution numéro 1657-02-2007 soit abrogée et remplacée par la présente;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser à Gazoduc TQM pour le lot numéro 4 246 269, mesurant 31 013 pieds carrés, un montant de 6 000 \$ et un montant de 3 000\$ pour les frais professionnels (avocats et notaire).

QUE monsieur le maire Pierre de Savoye et madame la greffière France Marcotte soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

Rés.2123-02-2009 Ajout d'un nom à la liste des remplaçants au déneigement – Keven Audet

Considérant qu'à la séance du 8 décembre 2008, le conseil municipal a accepté de retenir les services d'employés pour le remplacement au déneigement;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le nom de monsieur Keven Audet soit ajouté à la liste des personnes retenues par la résolution numéro 2171-12-2008 et qui a été annexée à la lettre d'entente concernant le statut des personnes remplaçantes pour le déneigement pour la saison 2008-2009.

Rés.2124-02-2009 Appui au projet de résidence pour personnes âgées, implication du milieu

Considérant qu'un projet est présentement à l'étude pour la construction d'un immeuble de 26 unités de logement pour les personnes de 75 ans et plus en légère perte d'autonomie;

Considérant qu'une implication du milieu est demandé afin d'appuyer ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à :

1. céder un terrain (résolution 1876-11-2007);
2. payer la différence du coût mensuel de loyer des locataires à faible revenu (l'excédent du coût du loyer dépassant 25% de son revenu mensuel). Le coût annuel est remboursé à la municipalité à 90% par les autorisés gouvernementales concernées;

3. donner un congé sur une période de 25 ans de l'impôt foncier conformément à l'article 3.1.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (LRQ, c.S-8) en autant que la vocation de l'immeuble soit conservée.

Rés.2125-02-2009 Virement budgétaire

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QU'un transfert de budget au montant de 9 000 \$ soit fait de la façon suivante pour l'acquisition du terrain de Gaz TQM :

2269000723	Terrain	9 000 \$
0219010999	Autres objets - imprévus	9 000 \$-

Les calendriers d'opération des loisirs et des travaux publics ont été déposés au conseil de Ville le 9 février 2009.

Rés.2126-02-2009 Demande financière Scouts Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00\$ au Groupe Scouts Portneuf.

Rés.2127-02-2009 Randonnée vélo « La Neuvilloise-Desjardins »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Randonnée Vélo La Neuvilloise-Desjardins sur notre territoire le dimanche 2 août 2009.

Rés.2128-02-2009 Modification entente MPI

Attendu que la Ville de Portneuf a consenti à la compagnie Metro Paper inc. pour son usine de Portneuf (MPI), une aide financière en trois parties et sous plusieurs conditions (rés.2179-12-2008);

Attendu que le versement de la troisième partie de cette aide financière, une somme de 9 000\$ en janvier 2010, est conditionnel, entre autres, à ce que « MPI » ait mis en production les équipements additionnels et accru sa main d'œuvre;

Attendu que MPI considère ne pas être en mesure de s'engager à remplir cette condition, compte tenu de la situation économique mondiale qui pourrait affecter négativement ses objectifs de croissance;

Attendu que MPI s'est engagé par écrit à respecter toutes les autres conditions liées à l'octroi de l'aide financière;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE soit annulée, pour le versement de la troisième partie de l'aide financière, c'est-à-dire une somme de 9 000\$ en janvier 2010, la condition à l'effet que « MPI » ait mis en production les équipements additionnels et accru sa main d'œuvre.

QUE toutes les autres conditions soient maintenues.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 :45 hres.

Maire

Greffière